

# Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2017/2733(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur le financement des partis politiques et des fondations politiques au niveau européen		
Sujet		
1.20.01 Droits politiques, vote et éligibilité		
8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
14/06/2017	Débat en plénière		
15/06/2017	Résultat du vote au parlement		
15/06/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0274/2017</a>	Résumé
15/06/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2733(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Étape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0405/2017</a>	14/06/2017	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0406/2017</a>	14/06/2017	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0274/2017</a>	15/06/2017	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2017)574</a>	20/11/2017	EC	

Résolution sur le financement des partis politiques et des fondations politiques au niveau européen

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE et Verts/ALE sur le financement des partis politiques et des fondations politiques au niveau européen.

Les députés ont déploré les nombreuses failles du [règlement \(UE, Euratom\) n° 1141/2014](#), en particulier pour ce qui est du niveau de cofinancement (ressources propres) et de la possibilité pour les députés au Parlement européen d'être membres de plusieurs partis. Ils ont demandé à la Commission d'examiner ces failles et de présenter rapidement une proposition de révision dudit règlement.

Le Parlement a rappelé la contribution des partis et fondations politiques transnationaux à la formation d'une plus grande conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union. Il a déclaré que le financement de ces partis et fondations devrait soutenir des activités politiques conformes aux principes de l'Union, être transparent et ne pas donner lieu à des abus.